Changement de poste et problème vis-à-vis du temps de travail

Par Yael15

Bonjour, j'ai été déclarée par mon employeur en accord avec un contrat fixant la durée de travail réglementée à 35 heures par semaine, soit 157 heures par mois (CDD Saisonnier de 2 mois). Cependant, lorsque j'ai réclamé la rémunération suite aux heures supplémentaires que j'avais effectué, ce dernier m'a subitement fait changer de poste pour un nouveau au montant horaire mensuel divisé par deux tout en refusant de déclarer un montant substantiel d'heures supplémentaires.

Mon contrat permet les changements de poste à deux conditions : Que le nouveau poste relève de ma qualification et qu'il ne présente pas modification vis-à-vis d'éléments essentiels au contrat, or, je n'ai pu travailler que 4 heures maximum par jours avec 2 à 4 jours de repos (obligatoires) par semaine alors que le poste initial n'incluait aucun jours de repos autres que les 2 jours de repos hebdomadaire facultatifs garantis par la convention collective nationale des CHR du 30 avril 1997 (que je n'ai jamais pris au passage) sans à aucun moment renseigner un quelconque changement au sein du contrat que j'ai signé lors de l'embauche.

j'aimerais savoir quels sont mes droits et si des textes de lois existent pour me protéger dans cette situation. Merci.